



HOSPITALISATION À DOMICILE UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 2021-2026



Décembre 2021

L'HAD, C'EST QUOI?

Quelles missions ?

L'HAD assure au sein du lieu de vie de la personne (domicile ou ESMS) une prise en charge médicale, soignante et psychosociale coordonnée de niveau hospitalier.

Pour qui ?

Cette prise en charge s'adresse aux **patients de tous âges (nourissons, enfants, adolescents, adultes) atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, instables ou évolutives** et qui, sans l'intervention de l'HAD, devraient être pris en charge en hospitalisation conventionnelle. Les **HAD peuvent en particulier intervenir dans le champ de l'obstétrique, de la pédiatrie, de la réadaptation, de la chimiothérapie ou des soins palliatifs.**

Par qui ?

Les établissements d'HAD mobilisent des personnels salariés internes mais aussi des professionnels de santé libéraux ou des salariés de services de soins infirmiers ou de service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SSIAD et SPASAD) avec lesquels ils passent convention.

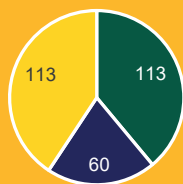
Quel financement ?

L'HAD bénéficie d'un financement à l'activité fondé sur un tarif journalier auquel s'ajoutent des forfaits, notamment pour la prise en charge des traitements coûteux.

L'HAD en chiffres

286 établissements

Public Privé lucratif Privé non lucratif



146 000 patients hospitalisés à domicile en 2020

+16% de croissance en 2020 dont 8% hors séjours covid



UNE FEUILLE DE ROUTE NATIONALE EN 7 AXES

Des mesures concrètes pour développer l'HAD

Cette feuille de route a été co-construite dans le cadre d'un groupe de travail mis en place en avril 2021 associant le ministère et ses partenaires institutionnels, l'Assurance Maladie, les fédérations hospitalières, les conseils nationaux des professionnels de santé, 3 agences régionales de santé (Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est), l'Union nationale des professionnels de santé et France Assos Santé.

Axe 1 | Améliorer la connaissance de l'HAD et l'attractivité de cette activité

Encore insuffisamment connue des prescripteurs et du grand public, une bonne information vis-à-vis de son mode de fonctionnement, de ses compétences et de son champ d'intervention par l'ensemble de la population et par les professionnels de santé est un axe essentiel de son développement.

- Développement de l'attractivité des stages en HAD
- Développement de la communication auprès des prescripteurs



Axe 2 | Renforcer la place des HAD dans l'organisation territoriale sanitaire

A la frontière entre les secteurs ambulatoires et hospitaliers l'HAD est en lien avec l'ensemble des acteurs de l'offre de soin sur son territoire d'intervention. Son rôle d'aval des services hospitaliers et de recours vis-à-vis de l'offre de soins en ville doit se renforcer.

- Recours renforcé à l'HAD en période de tension hospitalière
- Développement de l'évaluation HAD à 48H après l'admission en hospitalisation conventionnelle
- Intégration de l'HAD aux organisations de coordination des parcours ville/hôpital

Axe 3 | Développer l'articulation entre l'HAD et le secteur social et médico-social et renforcer le rôle de l'HAD dans les parcours des personnes âgées, en situation de handicap ou de précarité

Intervenant de façon croissante au sein des établissements sociaux et médico-sociaux et en particulier auprès des personnes âgées, l'HAD est un acteur clef du déploiement de soins hospitaliers au lieu de vie des personnes vulnérables.

- Simplification des règles d'interventions en ESMS et SSIAD
- Soutien à la coopération renforcée avec les EHPAD



Axe 4 | Renforcer la qualité et la pertinence des prises en charge

La création d'une autorisation d'activité de soins pour l'HAD doit permettre au secteur de renforcer sa légitimité vis-à-vis des différents partenaires. Cette évolution doit s'accompagner d'une montée en puissance des HAD dans les domaines des prises en charges spécialisées, du circuit du médicament et des systèmes d'informations.

- Développement des conventions entre l'HAD et les pharmacies, hospitalières ou de ville
- Adaptation du circuit du médicament aux spécificités du domicile
- Amélioration de l'accès au dossier patient pour les intervenants

Axe 5 | Faire de la e-santé et du numérique un levier de la diversification des prises en charge

Par la spécificité de son organisation, l'HAD est un terrain privilégié pour la mise en œuvre de nouvelles technologies numériques au service du patient. L'évolution des solutions disponibles constitue une opportunité pour l'HAD.

- Développement de la télésanté
- Appui à la maturité numérique des structures et à l'interopérabilité des systèmes d'information



Axe 6 | Permettre au patient et à ses aidants d'être acteurs dans le parcours HAD

Intervenant directement au domicile, l'hospitalisation à domicile doit nécessairement s'intégrer au sein de l'environnement du patient et organiser la prise en charge en tenant compte du rôle parfois actif de son entourage dans son accompagnement, en particulier dans les situations pathologiques complexes qui constituent un enjeu majeur de l'action de l'HAD.

- Identification précoce des solutions de répit pour les aidants
- Prise en compte de l'expertise du patient et de ses aidants
- Développement de l'éducation thérapeutique et développement de l'auto-administration des médicaments

Axe 7 | Développer la recherche et l'innovation en HAD

Innovante dans son fonctionnement et amenée à se développer vers de nouvelles prises en charge, l'HAD constitue un lieu d'expérimentation pour le transfert de prises en charge hospitalières vers l'ambulatoire et le domicile. L'HAD peut être à l'avant-garde de ces évolutions et participer à la recherche dans ses champs d'expertise.

- Soutien au développement des pratiques innovantes
- Mobilisation de l'HAD pour initier ou contribuer à des projets de recherche dans le champ du domicile

